



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

### La situation en République centrafricaine

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2387 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2018 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de ce mandat le 15 février 2018, puis tous les quatre mois. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

#### II. Situation politique

2. En mars 2018, la République centrafricaine a célébré le deuxième anniversaire de l'investiture du Président, Faustin Archange Touadéra, investiture qui avait mis fin à la transition du pays et marqué le retour à l'ordre constitutionnel. Cet anniversaire a été l'occasion pour le pays et ses partenaires internationaux de dresser le bilan des progrès sensibles accomplis ces dernières années, ainsi que des nombreuses difficultés qui restent à surmonter.

3. Le Gouvernement a continué de progresser sur la voie de la restauration de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, notamment grâce au déploiement de tous les préfets et de la majorité des sous-préfets ; au déploiement de magistrats ; à une meilleure prestation des services sociaux de base ; et à la revitalisation du secteur de la défense et de la sécurité, qui constitue une priorité nationale essentielle. Ces progrès demeurent toutefois lents et fragiles, et pourraient bien être anéantis du fait de la poursuite des activités des groupes armés, de la faiblesse des institutions publiques en dehors de Bangui et de la modicité des ressources financières et humaines. Les affrontements entre les groupes armés et les tensions liées aux intérêts économiques continuent d'empêcher les autorités locales de rétablir efficacement les services publics, en particulier les services sécuritaires, judiciaires et financiers, et d'assurer la protection des civils.

4. Depuis le mois d'avril 2018, les conditions de sécurité se sont détériorées à Bangui et dans d'autres régions du pays, devant la résurgence des discours sectaires et à l'intensification des affrontements intercommunautaires, ce qui a miné la confiance de la population dans l'État et dans les forces nationales de défense et de sécurité. Cette évolution a également exacerbé les divisions sur la scène politique nationale, compte tenu du redoublement des efforts visant à saper l'autorité du



Président et la crédibilité de la MINUSCA, laquelle a été critiquée pour n'avoir pas su rétablir rapidement la sécurité à Bangui à l'issue de l'opération qu'elle avait menée conjointement avec les forces de défense et de sécurité dans la ville au début d'avril.

5. En dépit des préoccupations grandissantes en matière de sécurité et malgré le risque de voir les progrès de ces dernières années s'éroder, les principales institutions de l'État ont continué de fonctionner. L'Assemblée nationale a tenu sa première session ordinaire de 2018 du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai. L'élection du nouveau Bureau exécutif de l'Assemblée s'est traduite par la nomination de membres de groupes parlementaires proches de la majorité présidentielle de M. Touadéra. L'Organisation internationale de la Francophonie a organisé, du 17 au 19 mars, un séminaire-retraite de haut niveau à l'intention des fonctionnaires et des institutions publiques dans le cadre des efforts visant à améliorer la collaboration, en particulier entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

### **Soutien au dialogue politique et à la réconciliation nationale**

6. Le panel des facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a tenu, de février à avril, sa deuxième série de consultations avec les 14 groupes armés reconnus, au cours de laquelle il a reçu leurs revendications et leurs propositions. En mai dernier, M. Touadéra a créé, au sein de son Cabinet, un comité de 15 conseillers chargés d'examiner les revendications présentées par les groupes armés et de regrouper leurs griefs, ce qui devait servir de base au dialogue futur entre les groupes armés et le Gouvernement. Tout au long des consultations, le panel a exprimé le regret que la violence à l'encontre des civils se poursuive sans discontinuer dans un certain nombre de régions, alors même que les groupes armés prétendaient s'être engagés à dialoguer. Même si une grande partie des griefs semblait pouvoir être réglée par la voie politique, le panel a fait observer que l'attachement de certains des groupes armés à trouver une solution pacifique demeurerait sujet à caution. Bien que le panel ait exhorté les groupes armés à éviter de déstabiliser le pays par des activités militaires et des attaques contre les civils, la violence n'a toujours pas diminué dans plusieurs régions.

7. L'appui international aux efforts consentis par l'Initiative africaine et le Gouvernement, en particulier celui qu'apporte l'ONU, reste fort et se traduit notamment par une aide importante sur les plans politique, technique et logistique. Le Gouvernement a accueilli, le 11 avril à Bangui, la première réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, coprésidée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Organisation des Nations Unies. Mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, ont coprésidé la réunion, qui s'est tenue pendant la visite conjointe qu'ils ont effectuée dans le pays. Cette réunion avait essentiellement pour objet de promouvoir un engagement durable et cohérent en faveur des efforts de stabilisation et de relèvement en cours. Elle s'est conclue par un appel au renforcement des partenariats pour le développement et à l'amélioration de la coordination entre les partenaires régionaux et internationaux. Des marques semblables de soutien ont été exprimées à la réunion de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la République centrafricaine et à celle que le Président de l'Assemblée générale a convoquée les 24 et 25 avril sur le thème de la consolidation et de la pérennisation de la paix. M. Touadéra a participé à ces deux manifestations, qui se sont tenues à New York.

8. Afin de réduire la violence liée à la transhumance, d'améliorer la collaboration régionale en matière de commerce et de sécurité et de mieux gérer le retour des réfugiés, le Gouvernement a pris les premières mesures pour réactiver les

commissions mixtes bilatérales entre la République centrafricaine, d'une part, et le Cameroun, le Soudan et le Tchad, d'autre part, comme il avait été recommandé lors du Sommet de la CEEAC en 2017, puis encouragé par le Groupe international de soutien lors de la réunion qu'il a tenue à Bangui en avril. Auparavant, ces commissions contribuaient largement à limiter les mouvements transfrontières d'armes et de groupes armés.

9. En mars, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, s'est rendu à Bangui avec le Secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi, pour appuyer l'Initiative africaine et la coopération régionale. Ils ont encouragé le panel à assurer, à l'échelle de la région, un engagement plus fort en faveur des efforts de stabilisation et de dialogue en cours, et appelé les groupes armés à mettre un terme immédiat aux hostilités. Au cours de cette visite et de deux missions ultérieures en avril et mai, mon Représentant spécial s'est également entretenu, à Bangui, avec M. Touadéra et les principaux ministres en vue de stimuler la coopération régionale entre l'État centrafricain et ses voisins.

10. En complément des efforts de dialogue pilotés par l'Initiative africaine, la MINUSCA a appuyé les initiatives locales de paix et de réconciliation menées par le Gouvernement. Celles-ci servent de cadre pour réduire la violence, instaurer la confiance entre les communautés, faciliter le retour des personnes déplacées et renforcer les moyens dont les collectivités locales disposent pour régler les conflits ; elles constituent également un lieu d'échanges en matière d'alerte rapide. Là où des accords ont été conclus, des mécanismes de mise en œuvre et de suivi ont été établis sous la direction des autorités locales, avec la participation des femmes, des jeunes et des chefs traditionnels.

11. Les accords signés à Bangassou, Batangafo et Bria au premier trimestre de l'année, auxquels avaient été associés des groupes armés ainsi que la société civile, ont conduit à une forte réduction de la violence, à une plus grande liberté de circulation de la population et à la mise en œuvre d'initiatives locales de désarmement. Le processus de paix et de réconciliation de Bangassou, lancé conjointement par le Cardinal Dieudonné Nzapalainga et l'Imam Omar Kobine Layama, a été suivi de la remise de 1 456 armes par des milices armées locales dans le cadre d'un programme de lutte contre la violence de proximité.

12. Pour ce qui concerne plusieurs processus de paix lancés à l'échelle locale, notamment à Bangassou, Bria et Kaga Bandoro, le retour librement consenti et en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers et leurs quartiers est une priorité essentielle de la réconciliation nationale. À Bria, des efforts sont menés parallèlement pour sensibiliser le public au moyen de la radio locale et d'opérations conjointes de la MINUSCA et des forces de défense et de sécurité nationales visant à arrêter les dirigeants des groupes criminels impliqués dans des attaques contre la population déplacée.

13. La MINUSCA a également secondé le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour promouvoir la réconciliation par l'entremise des médias. À la suite de l'opération conjointe menée le 8 avril dans le troisième arrondissement de Bangui, des groupes de l'ex-Séléka ont menacé d'exercer des représailles contre les communautés chrétiennes dans les régions sous leur contrôle, ce qui a provoqué une escalade des tensions intercommunautaires. La MINUSCA est intervenue immédiatement pour contrer les discours incendiaires, dissiper les rumeurs et rassurer les communautés vulnérables en diffusant des messages radiophoniques et en tenant des réunions publiques. En mai, le Haut Conseil de la Communication a publié une déclaration condamnant les discours haineux et avertissant leurs auteurs des conséquences juridiques de leurs actes.

14. Dans l'ensemble du pays, les femmes ont peu participé au dialogue national officiel. La MINUSCA continue de promouvoir et d'appuyer leur participation à l'Initiative africaine. Les femmes et les jeunes demeurent une force dynamique et sont des intermédiaires incontournables à l'échelle locale, assumant des rôles de premier plan dans les efforts de médiation et de réconciliation, notamment à Bambari, Bangassou, Batangafo, Bocaranga et Bria.

### **III. Conditions de sécurité**

15. En dépit de certaines avancées du processus politique, la sécurité demeure compromise par des affrontements armés et des violences contre les civils dans plusieurs régions du pays, ainsi que par des attaques contre les travailleurs humanitaires et les soldats de la paix. Les discours sectaires et l'exploitation des différences religieuses ont contribué à intensifier la violence intercommunautaire et à alimenter l'hostilité de la population, qui est manipulée, à l'égard de la Mission et d'autres acteurs internationaux. Des groupes armés comme le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) ont tenté d'exploiter les tensions entre communautés en menaçant de lancer de nouvelles offensives militaires contre Bangui alors qu'ils s'étaient engagés à dialoguer.

16. À Bangui, depuis le mois d'avril, les conditions de sécurité sont caractérisées par un regain de violence attribuable aux activités de bandes criminelles et à des tensions intercommunautaires. Ces bandes, qui se sont livrées à des rackets et à la taxation illégale, ont aussi déstabilisé le troisième arrondissement de Bangui et menacé la sécurité et le bien-être des résidents. Malgré des tentatives de médiation, les tensions se sont envenimées dans PK5, quartier majoritairement musulman du troisième arrondissement, des chefs de groupes criminels s'étant montrés de plus en plus agressifs, allant jusqu'à attaquer des patrouilles de la Mission, ce qui a poussé la population locale à demander au Gouvernement et à la MINUSCA d'intervenir.

17. Le 8 avril, la Mission et les forces de défense et de sécurité centrafricaines ont lancé dans le quartier de PK5 une opération conjointe visant à arrêter et à désarmer les membres des groupes criminels. Au cours de l'opération, la Mission a saisi des armes, des munitions et des stupéfiants. Sept individus ont été arrêtés, mais les chefs des groupes criminels ont pris la fuite. Un échange de tirs a fait 11 blessés parmi les soldats de la paix ainsi que deux morts et 45 blessés par ailleurs. Les jours suivants, les affrontements se sont poursuivis à PK5 et dans les quartiers voisins et ont fait de nouvelles victimes. Le 10 avril, une patrouille de la Mission, envoyée pour faire cesser les combats aux abords du quartier de PK5, a été attaquée par des groupes criminels lourdement armés. L'échange de feu qui a suivi a fait un mort et huit blessés parmi les soldats de la paix. Au moins 30 individus, dont la plupart avait probablement participé à l'attaque contre la Mission, ont été tués et plus de 190 ont été blessés. Le 11 avril, environ 200 personnes ont manifesté devant le quartier général de la Mission ; elles portaient les corps de 16 personnes qui auraient été tuées dans ces affrontements.

18. Ces semaines d'instabilité dans la capitale ont atteint leur paroxysme le 1<sup>er</sup> mai, avec l'attaque mortelle lancée contre une église catholique par des éléments d'un de leurs groupes criminels de PK5, à titre de représailles pour l'arrestation d'un de leurs membres par les forces de sécurité intérieure. Un religieux, grand défenseur de la paix, l'abbé Albert Toungoumale Baba, a été tué dans cette attaque, ainsi que neuf civils qui se trouvaient dans l'église. La violence contre les musulmans s'est alors intensifiée : plusieurs mosquées ont été détruites, au moins trois civils musulmans ont été tués et des commerces et des maisons appartenant à des musulmans ont été mis à sac. À l'appui des forces nationales de sécurité, la Mission a dépêché des patrouilles

chargées de sécuriser la ville. Le nombre total de victimes ce jour-là a été estimé à 22 morts et 185 blessés.

19. Le FPRC, qui a prétendu que l'opération conjointe menée à Bangui le 8 avril était une attaque contre les musulmans, a tenté de tirer parti de l'instabilité à Bangui pour mobiliser d'autres factions ex-Séléka. Avec l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), il a organisé des manifestations contre la Mission à Bambari, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé. Le 14 avril, le chef du FPRC, Abdoulaye Hissène, s'est rendu de Ndélé à Kaga Bandoro avec un groupe de combattants et il a menacé de marcher sur Bangui et tenté de reformer la Séléka, dissoute en 2014, bien que certains groupes armés aient refusé de faire alliance avec le Front.

20. La Mission a consolidé ses positions au sud de Kaga Bandoro afin d'empêcher les groupes armés de marcher sur la capitale. Elle a aussi mené des frappes aériennes contre des véhicules du FPRC qui tentaient de contourner ses points de contrôle. Dans ce contexte, les autorités nationales ont, en coordination avec la Mission, déployé à Ndomété et à Sibut un détachement de 100 membres des Forces armées centrafricaines formés par la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

21. Des groupes de la société civile et plusieurs chefs politiques, religieux et communautaires ont condamné les menaces du FPRC et la poursuite des violences criminelles à Bangui. M. Touadéra a déclaré trois jours de deuil national après les violences du 1<sup>er</sup> mai et condamné les attaques visant tous les établissements religieux. En outre, l'Assemblée nationale a demandé aux autorités nationales de prendre des mesures énergiques pour renforcer la sécurité et arrêter les groupes criminels.

22. Devant l'augmentation des problèmes de sécurité, la Mission a adopté une stratégie globale alliant le dialogue et la négociation, la pression militaire et policière, et les interventions programmatiques visant à réduire la participation des jeunes à la violence armée.

23. Un petit groupe de Peuls armés appelé « Siriri » s'est implanté dans les préfectures de Mambéré-Kadéï et de Nana-Mambéré et s'est livré au vol de bétail et à la taxation illégale. Le 22 avril, il a attaqué une patrouille de la Mission à Mambéré-Kadéï, attaque au cours de laquelle cinq membres du groupe ont été tués, y compris son chef.

24. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, la situation s'est améliorée depuis mon rapport précédent. Grâce à des opérations conjointes de la MINUSCA et des forces armées nationales, le nombre d'attaques contre des civils et d'affrontements entre groupes armés a diminué dans la plupart des secteurs de la préfecture. Ces opérations ont forcé le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique (MNLC) à battre en retraite jusqu'aux confins de la préfecture au nord-ouest, près de la frontière tchadienne. Les combattants du MNLC ont toutefois continué à attaquer des civils et à piller des villages dans ce secteur, ce qui a empêché les personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers.

25. Dans la préfecture de l'Ouham, la sécurité continue d'être mise à mal par la lutte que se livrent les groupes armés Révolution et justice et Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) pour contrôler les couloirs de transit et de transhumance autour de Markounda. Les efforts de médiation entre les groupes menés par la Mission ont débouché sur un accord de cessez-le-feu et sur un engagement à retirer les points de contrôle, ce qui a permis à de nombreuses personnes qui avaient quitté la région en raison des récentes violences de rentrer chez elles. D'autres groupes armés sont demeurés actifs dans la région. En février et en mars, des éléments armés non identifiés ont tendu une embuscade à la Mission, détourné des travailleurs

humanitaires et tué des civils le long de l'axe Boguila-Markounda, y compris six experts nationaux en éducation près de Markounda.

26. Dans le centre du pays, la sécurité a continué de pâtir de la lutte acharnée entre l'UPC et les milices associées aux anti-balaka qui se battent pour contrôler les ressources naturelles et les itinéraires commerciaux le long de l'axe Alindao-Dimbi et autour d'Ippy. À maintes reprises, des affrontements ont poussé les civils à chercher refuge près des bases de la Mission. Le 3 avril, des combattants qu'on pense associés aux anti-balaka ont attaqué la base temporaire de la MINUSCA à Tagbara, faisant un mort et 12 blessés parmi les soldats de la paix. À la mi-mai, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées à Bambari, en raison de plusieurs rumeurs voulant que des musulmans aient été tués. À titre de représailles, des individus armés des quartiers musulmans, appuyés par des combattants de l'UPC, ont attaqué des postes de police et de gendarmerie et tiré sur une patrouille conjointe des forces de sécurité intérieures et de l'unité de police constituée de la MINUSCA, faisant un mort et deux blessés parmi les policiers centrafricains, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 1 000 civils. Les locaux de plusieurs organisations non gouvernementales internationales ont été mis à sac. Depuis, nombre d'incidents ont été rapportés, à savoir des affrontements entre des éléments liés aux anti-balaka, des individus armés des quartiers musulmans et des combattants de l'UPC, ainsi que des attaques lancées par ces mêmes éléments contre la population, les soldats de la MINUSCA et les postes de gendarmerie et de police.

27. À Bria, le 16 mars, l'arrestation du chef de file anti-balaka « Ramazani » a d'abord déclenché des manifestations et des attaques contre plusieurs chefs dans les camps de personnes déplacées et contre les bénéficiaires d'un programme de lutte contre la violence de proximité. Par la suite, la violence a beaucoup diminué à Bria.

28. Au sud-est, la situation a continué d'être marquée par des activités criminelles et des attaques visant des civils, qui s'inscrivaient dans un cycle d'attaques et de représailles entre l'UPC et les milices associées aux anti-balaka.

29. L'Armée de résistance du Seigneur a poursuivi ses attaques, principalement dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou : pendant la période à l'examen, il y aurait eu 12 attaques qui se seraient soldées par 38 enlèvements.

30. L'instabilité des conditions de sécurité et l'absence d'infrastructures routières dans le sud-est du pays continuent d'entraver la mobilité des contingents et la capacité de les protéger, ainsi que l'aptitude de la MINUSCA à garantir la sécurité de ses convois. Les milices locales associées aux anti-balaka ont continué de harceler les convois logistiques de la Mission sur l'axe Alindao-Bangassou, principale voie d'approvisionnement du sud-est du pays. Cela a occasionné des retards considérables dans le réapprovisionnement des soldats de la paix déployés dans la région et forcé la Mission à les ravitailler en marchandises les plus urgentes par voie aérienne, ce qui a sensiblement majoré les coûts. En février, les combattants anti-balaka ont à deux reprises tendu une embuscade à la Mission sur l'axe Alindao-Dimbi et cinq soldats de la paix ont été blessés. Le 17 mai, sur cet axe, un convoi logistique de la Mission est tombé dans une embuscade tendue par des éléments supposés liés aux anti-balaka, qui a fait un mort et huit blessés parmi les soldats de la paix et 40 morts environ parmi les assaillants.

31. Pendant les premiers mois de 2018, il y a eu à Bangassou de fréquents affrontements armés entre les milices locales associées aux anti-balaka et les personnes déplacées qui avaient trouvé refuge à la mission catholique depuis mai 2017. En mars, des combattants armés ont à maintes reprises empêché l'accès humanitaire à la mission catholique, dévalisé les travailleurs humanitaires et régulièrement tiré sur des membres de la Mission, faisant deux blessés parmi les

soldats de la paix. Depuis avril, on a constaté une baisse importante de la violence, qu'on peut attribuer à l'action de patrouilles renforcées de la Mission à Bangassou et à la protection du site où résident les déplacés, ainsi qu'à la contribution de la commission locale de médiation et à un programme ambitieux de réduction de la violence de proximité. Le 9 avril, une délégation de chefs religieux de Bangui dirigée par le cardinal Dieudonné Nzapalainga et l'imam Omar Kobine Layama a négocié un accord préliminaire, avec la participation de représentants des milices locales, de la société civile et des autorités locales.

### **Entrée en activité des forces de sécurité intérieure et des Forces armées centrafricaines**

32. En février, les Ministres de la défense et de l'intérieur ont adopté un concept d'opérations conjoint valable cinq ans, prévoyant le déploiement immédiat et à long terme des forces de défense et de sécurité intérieure, avec l'appui de la MINUSCA et en coordination avec la Mission de formation de l'Union européenne. Le Gouvernement a exposé aux donateurs les besoins logistiques, matériels et financiers relatifs à ce concept conjoint au cours d'une session spéciale du Groupe international de soutien tenue le 12 avril. Le 15 mai, j'ai envoyé une lettre (S/2018/463) au Président du Conseil de sécurité pour présenter des recommandations sur le type d'appui que la Mission pourrait prêter au redéploiement progressif des unités des forces nationales armées FACA formées ou certifiées par la Mission de l'Union européenne et des forces de sécurité intérieure qui les accompagnent.

33. Dans le cadre d'un projet pilote de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le 11 mai 232 membres de groupes armés démobilisés avaient été formés et intégrés aux forces nationales armées.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

34. Les conditions de sécurité demeurent une grave préoccupation pour le personnel des Nations Unies en République centrafricaine. Au cours de la période à l'examen, 218 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, dont 57 attaques et embuscades attribuées à des groupes armés et à des bandes criminelles, qui visaient le personnel, les locaux, le matériel et les convois des Nations Unies. Quatre soldats de la paix ont trouvé la mort dans ces violences : à Tagbara (Secteur Centre en avril), à Bangui (Secteur de Bangui, en avril), à Alindao (Secteur Centre, en mai) et à Dilapoko (Centre Ouest, en juin). Quatre autres soldats de la paix sont morts pendant la période considérée, deux dans un accident de la route et deux autres de maladie. En outre, 18 cas de menaces de mort et de harcèlement visant le personnel des Nations Unies ont été signalés et attribués à des groupes armés ou criminels, et deux membres du personnel ont été détenus, l'un par les forces de sécurité intérieure et l'autre par un groupe armé. Des assaillants non identifiés ont tué un consultant de l'ONU près de Markounda. Au total, 82 membres du personnel ont été blessés (26 dans des embuscades, 23 dans des offensives lancées par des groupes armés et 33 dans des accidents de la route). Pendant la période considérée, 30 manifestations contre l'ONU ont eu lieu à Bangui et dans d'autres parties du pays. La MINUSCA a continué de mettre à exécution le plan d'action en vue d'améliorer la sécurité des Casques bleus, à la suite du rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, en déployant un dispositif robuste contre les menaces et en renforçant sa capacité de prévenir les attaques et de répondre face aux menaces.



## IV. Situation humanitaire

35. La République centrafricaine demeure au bord de la crise humanitaire. Tout au long de la période à l'examen, les affrontements entre groupes armés et les attaques visant des civils ont accru les besoins humanitaires et plusieurs régions ont basculé dans une crise aiguë. Depuis décembre 2017, le nombre total de déplacés a atteint des niveaux sans précédent. Au 10 juin, 670 000 personnes étaient encore déplacées à l'intérieur du pays et 583 000 étaient réfugiées dans les pays voisins (soit une augmentation de 70 % et de 35 % sur l'année écoulée, respectivement) de sorte qu'un Centrafricain sur quatre était déplacé. Les régions dans lesquelles on a constaté de nouveaux besoins humanitaires ou l'accroissement des besoins existants sont notamment celles d'Alindao, d'Amada-Gaza, de Markounda et de Tagbara. En tout, 973 Centrafricains ont été rapatriés, principalement du Cameroun et de la République démocratique du Congo.

36. Le nombre d'actes de violence contre les acteurs humanitaires a continué d'augmenter, ce qui fait de la République centrafricaine l'un des contextes d'intervention les plus mortels au monde et empêche l'acheminement efficace de l'aide humanitaire. À cause de l'insécurité, les travailleurs humanitaires se sont retirés de zones prioritaires, comme Kabo et Markounda. Ailleurs, par exemple à Bangassou, Batangafo, Kaga Bandoro, Rafai et Zemio, les organismes d'aide qui avaient réduit leur présence en 2017 parce qu'ils avaient été attaqués n'ont pu reprendre normalement leurs activités. Dans certaines régions, la fragmentation des groupes armés a fait piétiner les négociations relatives à l'accès humanitaire.

37. L'explosion de violences survenue à Bangui a provoqué le déplacement d'environ 10 000 personnes dans la ville. Des centaines d'habitations ont alors été pillées dans divers quartiers, ce qui a réduit l'accès à des ressources déjà rares comme l'eau potable. Les parents, qui craignent de nouvelles attaques, sont peu enclins à envoyer leurs enfants à l'école.

38. Le manque de financement de l'action humanitaire demeure une question grave et pressante. Au 1<sup>er</sup> juin, le plan d'aide humanitaire pour 2018 était financé à moins de 16 %, soit un déficit de 434 millions de dollars alors que 1,9 million de personnes avaient besoin d'aide. Du fait du manque de fonds et de l'insécurité persistante, certaines régions ne bénéficient d'aucune présence humanitaire ou ne reçoivent qu'une aide insuffisante, l'action des acteurs concernés se limitant à la surveillance et à la fourniture d'un appui à distance. Du 18 au 22 février, mon Coordonnateur adjoint des secours d'urgence s'est rendu sur place pour observer les conséquences qu'ont sur la population l'insécurité et la violence.

## V. Protection des civils

39. Les civils étaient toujours les premières cibles et victimes de la violence persistante. En avril, la Mission a adopté une nouvelle stratégie de protection des civils et a donné suite à de nombreuses recommandations figurant dans les rapports des enquêtes indépendantes conduites le général de brigade (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou afin d'accroître l'investissement dans des stratégies de prévention visant à protéger les civils et dans des mesures d'intervention plus anticipatives et plus intégrées face aux nouvelles menaces. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, une attention prioritaire a été accordée aux zones où le risque de menace était le plus élevé pour les civils.

40. Dans les secteurs où des mesures énergiques ont été adoptées, notamment à Bangui, Berberati, Bria et Paoua, les risques pour la protection des civils ont été



repérés à l'avance et des mesures d'atténuation ont été prises pour garantir une action multidimensionnelle permettant de faire face à ces risques et de prévenir la violence. La MINUSCA a mis en place de nouveaux mécanismes d'alerte précoce afin d'assurer une intervention plus rapide et d'être mieux à même de prévenir les menaces pesant sur les civils. L'élargissement du recrutement et de la formation d'assistants de liaison locaux opérant dans tout le pays, liens essentiels entre la MINUSCA et les collectivités dans les zones reculées, ont contribué à mieux faire connaître la situation aux soldats de la paix et, partant, à renforcer les mesures d'intervention et les flux d'informations concernant les menaces pesant sur les civils. Toutefois, au vu des capacités limitées de la MINUSCA et de la multiplication des foyers de tension dans l'ensemble du pays, la Mission a eu de plus en plus de mal à faire face simultanément à toutes les nouvelles menaces.

41. L'extension de l'autorité de l'État demeure un facteur essentiel dans la protection des populations civiles contre les atteintes à l'intégrité physique sur le long terme. La Mission a dispensé une formation sur la protection des civils à 140 membres des forces nationales armées déployés aux côtés des forces de la MINUSCA, ainsi qu'aux préfets nouvellement affectés. En outre, la MINUSCA a mené à bien 15 opérations de neutralisation de munitions non éclatées afin d'éliminer les risques d'explosion, protégeant ainsi plus de 2 500 civils et leur garantissant un accès sûr à l'éducation ainsi qu'aux activités économiques et sociales.

## **VI. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit**

### **Extension de l'autorité de l'État**

42. Depuis mon précédent rapport, des progrès ont été signalés dans l'extension de l'autorité de l'État. Plusieurs ministères, appuyés par la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, ont établi une cartographie afin de faire le point de la présence des fonctionnaires et des attributions qui leur étaient confiées afin de procéder à une analyse exhaustive des besoins concernant le rétablissement de l'autorité de l'État et de concevoir des mécanismes de déploiement visant à donner la priorité à la fourniture de services sociaux de base. Cette cartographie a révélé que plus de 50 % du nombre total de fonctionnaires déployés avant la crise de 2013 avaient été redéployés. Suite à l'établissement de cette cartographie, un comité de coordination interministériel a été créé afin de fournir un cadre pour la coordination, la prise de décisions conjointe et les activités de suivi à l'appui du rétablissement de l'autorité de l'État au niveau stratégique.

43. La MINUSCA, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a continué de réaménager et d'équiper les locaux des autorités locales et des magistrats déployés dans tout le pays. Leur déploiement sur la durée s'est heurté à d'importantes difficultés, le personnel ayant été confronté à des risques de sécurité et à de mauvaises conditions de travail et de vie à l'extérieur de Bangui.

### **Justice et état de droit**

44. Au cours de la session pénale de Bangui, 12 des 32 affaires enregistrées ont été jugées, avec l'appui de la MINUSCA, du PNUD et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ce qui a entraîné une forte augmentation du nombre d'affaires jugées en rapport avec les crimes commis pendant la crise. Les autorités judiciaires, agissant avec le concours de la MINUSCA, mettent également en œuvre les réformes nécessaires pour remédier aux irrégularités procédurales et techniques observées au cours de ces procès.

45. Le Gouvernement a continué à faire des progrès sensibles dans la mise en place de la Cour pénale spéciale. À la suite de la nomination, le 20 février, de 20 officiers de police judiciaire et à leur formation, l'Assemblée nationale a adopté le Règlement de procédure et de preuve de la Cour, ce qui permettra d'ouvrir rapidement des enquêtes. Parallèlement, le 22 mai, la Mission et le PNUD ont officiellement transféré au Gouvernement la responsabilité de la stratégie de protection des victimes et des témoins qui sous-tendra la mise en place d'un programme pertinent pour la Cour et d'autres juridictions nationales.

46. Durant la période considérée, la Mission a continué d'appliquer ses mesures temporaires d'urgence pour appréhender 91 personnes soupçonnées d'avoir commis divers crimes, notamment des meurtres, des viols, des enlèvements, des vols à main armée, des actes de torture et des pillages. Parmi eux se trouvaient deux individus soupçonnés du meurtre, en décembre 2017, d'un soldat de la paix mauritanien à Bria. De plus, le 15 mai, « Pino-Pino », un dirigeant local anti-balaka soupçonné d'avoir participé à des attaques contre des civils et des soldats de la paix en mai 2017, a été arrêté par les Forces armées de la République démocratique du Congo à Yakoma en République démocratique du Congo, avec plus de 30 combattants. La MINUSCA s'emploie, en collaboration avec les autorités centrafricaines, à faire en sorte qu'ils soient rapidement extradés à Bangui.

47. Pendant la période considérée, plusieurs incidents graves liés à la sécurité se sont produits dans les prisons, dont une importante mutinerie le 10 avril. Le personnel civil et militaire national à la prison de Ngaragba et à son annexe au Camp de Roux ont géré ces multiples incidents avec efficacité, grâce à un encadrement renforcé de la Mission et à la présence de personnel 24 heures sur 24. Outre l'importante surpopulation, qui a provoqué la détérioration d'infrastructures à Ngaragba et au Camp de Roux, la prison pour femmes de Bimbo manque toujours de capacité, de ressources et de moyens de surveillance adéquats pour assurer des conditions de détention sûres, sécurisées et humaines.

### **Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement**

48. S'appuyant sur les enseignements tirés du projet pilote sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a continué de négocier des accords bilatéraux avec les chefs des groupes armés qui avaient fait preuve de leur volonté et de leur engagement à désarmer et à démobiliser complètement. Depuis le mois de février, plusieurs factions anti-balaka à Bouar, ainsi que les factions de Belanga et de Sayo de Révolution et justice et le groupe Retour, Réclamations et Réhabilitation ont fait part de leur volonté de désarmer. Le Gouvernement s'emploie activement à prendre des dispositions pour engager le processus de désarmement avec ces groupes.

49. La MINUSCA continue de mettre en œuvre des programmes de réduction de la violence au sein de la collectivité afin de soutenir l'application effective des accords de paix locaux et de favoriser la coordination entre les acteurs participant à des programmes de relèvement et de stabilisation. Les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité actuellement en cours ont notamment porté sur le désarmement volontaire d'un grand nombre de jeunes impliqués dans les activités de bandes, de milices et de groupes armés. En consultation avec l'Équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA met actuellement au point un cadre de programmation pour la lutte contre la violence au sein de la collectivité, qui permettra de renforcer les mesures prises à l'échelle nationale et internationale et d'augmenter le nombre de programmes.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

50. Le Gouvernement a continué de faire preuve de sa ferme volonté de mettre en œuvre la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité. Elle a posé plusieurs jalons essentiels pour le redéploiement efficace de forces de défense nationale et de sécurité intérieure professionnelles, représentatives sur le plan ethnique et équilibrées sur le plan régional. La MINUSCA a aidé les Ministres de la défense et de la justice à diffuser le Code de justice militaire, publié en février. Un décret présidentiel du 6 mars 2018 a autorisé le départ à la retraite de 829 membres des forces armées, ce qui devrait ouvrir la voie à une nouvelle campagne de recrutement sans exclusive, et à l'intégration des anciens combattants des groupes armés.

51. En mars, 500 recrues de la police et de la gendarmerie, qui constituent le deuxième groupe qui sera déployé dans des unités constituées dans l'ensemble du pays, ont commencé leur formation dans les écoles de police et de gendarmerie de Bangui.

52. La MINUSCA a achevé la construction d'une installation de stockage d'armes et de munitions à Bouar pour les forces nationales armées.

## **VII. Droits de l'homme et lutte contre l'impunité**

53. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a enregistré 1 062 cas d'atteinte aux droits de l'homme, de violation du droit international des droits de l'homme et de violation du droit international humanitaire, contre 1 283 cas pendant la période précédente. Ces affaires ont concerné 1 978 victimes, dont 1 122 hommes, 252 femmes, 414 enfants (dont 297 garçons, 97 filles et 20 mineurs non déterminés), et 190 victimes non identifiées. Parmi les violations les plus fréquentes on pouvait citer des meurtres, la destruction de biens civils, des traitements cruels et inhumains, des violences sexuelles liées aux conflits, la détention arbitraire, la privation de liberté, des enlèvements, le recrutement d'enfants, des attaques menées contre des écoles et le refus de l'accès humanitaire. Cependant, la diminution du nombre de cas attestés et de victimes enregistrées ne représente pas la réalité sur le terrain au vu de l'aggravation de l'insécurité dans le pays, qui a empêché la MINUSCA de mener des activités de surveillance.

54. Les violations ont surtout été commises par des factions dissidentes de l'ex-Séléka (336 actes confirmés), d'autres groupes armés organisés et des milices, en particulier le groupe criminel dénommé « Force » dans le quartier PK5 de Bangui (138 actes) et les milices associées aux anti-balaka, (151 actes). Les forces de sécurité intérieure ont commis 437 violations, dont 401 cas de détention arbitraire.

55. La MINUSCA, en collaboration avec le PNUD, a vérifié les antécédents de 3 254 membres actifs de la police et de la gendarmerie, et adressé des recommandations au Gouvernement tendant à charger un comité de vérification de procéder à un examen. Elle a aidé le Gouvernement à rédiger des décrets visant à vérifier les antécédents de 150 agents pénitentiaires nationaux. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas de l'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, elle a effectué 24 évaluations des risques et vérifié les antécédents de 707 membres des forces de sécurité intérieure, à la suite de quoi deux personnes ont été exclues de l'appui des Nations Unies.

### **Justice transitionnelle**

56. Le Gouvernement a fait un pas important vers la mise en place de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation, en nommant 25 membres du comité

directeur chargé de proposer un projet de loi définissant le mandat de la commission. La MINUSCA est représentée au sein du comité directeur et elle veillera à ce que les conceptions des autorités nationales en matière de justice transitionnelle contribuent à la fin pacifique du conflit armé et soient conformes aux normes pertinentes du système des Nations Unies.

#### **Violences sexuelles liées aux conflits**

57. La Mission a enregistré 39 cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont concerné 61 victimes (43 femmes, 17 filles et 1 garçon), contre 86 au cours de la période précédente. Les violations commises étaient le viol (31 cas), le mariage forcé (4 cas), la tentative de viol (3 cas) et l'agression sexuelle (1 cas). Les auteurs de ces infractions étaient notamment des éléments armés peuls (13) ainsi que des éléments de l'UPC (20), du MPC (6), des anti-balaka (4), du MNLC (2), de la coalition FPRC/MPC (3), de Retour, réclamation et réhabilitation, de groupes ex-Séléka non précisés (3), des forces de sécurité intérieure (3) et de la faction Abdoulaye Hissène du FPRC (1). Demander aux auteurs d'actes d'une telle violence de rendre des comptes demeure fort problématique, du fait de la grave limitation des capacités et des infrastructures. La MINUSCA collabore étroitement avec le Gouvernement au moyen de son Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, afin de résoudre bon nombre d'affaires liées à des violences sexuelles et sexistes, y compris celles qu'elle a pu confirmer. Afin de renforcer la coordination et les capacités nationales en vue de la protection des rescapés et des témoins, la MINUSCA coordonne la mise en place d'un réseau national multifonctionnel destiné à la protection des victimes.

#### **Le sort des enfants en temps de conflit armé**

58. L'équipe spéciale de pays a noué des liens avec des dirigeants du MPC à Kaga Bandoro et avec des représentants de l'UPC et du FPRC à Bangui et Ndélé, respectivement, où les trois factions ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre des plans d'action pour la démobilisation des enfants. L'UPC à Mboki et des groupes anti-balaka à Kaga Bandoro ont présenté deux listes de 48 enfants au total, qui auraient été associés aux deux groupes. Le FPRC à Bria a présenté une liste de 173 enfants, et des groupes de l'ex-Séléka à Kaga Bandoro ont présenté une liste de 16 enfants. Des préparatifs sont en cours pour contrôler et démobiliser les enfants qui ont été associés à ces groupes.

## **VIII. Situation socioéconomique**

59. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) prévu pour 2018 est demeuré stable à 5 %, contre une hausse de 4 % en 2017. Le budget national de 2018 prévoyait un ratio recettes intérieures/PIB de 9,6 %, un ratio dépenses primaires/PIB de 9,7 % et des dépenses d'équipement financées par le pays à hauteur de 1,3 % du PIB. Les dépenses sociales devraient atteindre 1,1 % du PIB. L'insécurité restait le principal obstacle à une croissance économique régulière, avec des conséquences particulières sur la gestion des ressources naturelles.

#### **Mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel**

60. La mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix reste lente, avec un taux d'exécution de 18 %. L'Organisation des Nations Unies a élaboré une stratégie, approuvée par les partenaires, pour relever les multiples défis et accélérer le décaissement des fonds. À l'occasion du deuxième anniversaire de

l'investissement de M. Touadera, le Gouvernement et les partenaires internationaux ont lancé 21 projets ciblant les services sociaux de base, pour un montant de 161 millions de dollars.

## **IX. Capacités de la Mission**

### **A. Questions militaires**

61. Après le déploiement de la MINUSCA en mai d'un bataillon d'infanterie du Rwanda, comptant 400 soldats, au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait déployé 11 014 soldats dont 3,28 % de femmes, soit 94,54 % de l'effectif total autorisé de 11 650 soldats. L'effectif militaire était réparti comme suit : 10 bataillons d'infanterie, une compagnie de forces spéciales, un groupe de réaction rapide, un bataillon de réserve et plusieurs unités de soutien, notamment une unité de police militaire, quatre compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, une compagnie des transmissions et trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères de combat. Une cinquième compagnie du génie composée de 128 soldats du Pakistan portera l'effectif de la MINUSCA à 11 142 soldats autour du 25 juin, tandis que 600 soldats népalais se déploieront de juin à la mi-septembre, de sorte que la force de la MINUSCA s'établira à 95,6 % de son effectif total autorisé. La mise en service des drones Orbiter 2/3 et des nouveaux drones Phantom 4 a renforcé les moyens de surveillance et de reconnaissance de la MINUSCA, fournissant la capacité d'alerte précoce nécessaire ainsi qu'une meilleure perception de la situation.

### **B. Police**

62. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait déployé 2 030 policiers, soit 98 % de l'effectif autorisé de 2 080 personnes. En tout 376 policiers, dont 54 femmes, ont été déployés, ce qui représente 94 % de l'effectif autorisé de 400 personnes. Dix unités de police constituées et deux unités d'appui à la protection comprenant 1 654 agents, dont 111 femmes, ont été déployées, ce qui représente 98 % de l'effectif autorisé de 1 680 personnes. En dehors de Bangui, 110 policiers ont été déployés dans 12 sites ; quatre unités de police constituées se trouvaient à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. En avril, des unités de police constituées ont été temporairement déployées à Bangassou, à savoir 70 membres du personnel de Bangui pendant trois mois et 54 agents supplémentaires de Bambari pendant un mois.

### **C. Personnel civil**

63. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait déployé 1 398 civils, soit 80 % d'un total de 1 747 postes autorisés, qui se répartissaient comme suit : 609 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 520 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 232 Volontaires des Nations Unies. Les femmes représentaient 25 % de l'ensemble du personnel civil déployé et 22 % des fonctionnaires occupant un poste de haut niveau (de classe P-5 ou de rang supérieur). Le recrutement et la rétention du personnel féminin demeure une priorité.

### **D. Accord sur le statut des forces**

64. Sous la direction du Ministère des affaires étrangères, un certain nombre de questions en suspens concernant l'Accord sur le statut des forces ont été résolues,

y compris une demande injustifiée de la Société centrafricaine de télécommunications pour le paiement du loyer concernant un site affecté à la MINUSCA par le Gouvernement et l'extension de l'aéroport de Bossangoa. Le 7 mars, la Mission a reçu un rapport du Directeur général des douanes faisant état de deux cas d'atteinte aux privilèges et immunités de la Mission par Ecolog, un sous-traitant qui fournit à la Mission des services de zone-vie, ce qui a conduit les autorités douanières à refuser de traiter des documents d'exonération fiscale et à empêcher la MINUSCA d'importer des denrées alimentaires essentielles pour son personnel. Les documents d'importation ont été traités le 31 mars, après de nombreuses démarches effectuées par la MINUSCA. L'un des deux incidents évoqués par le Directeur général des douanes fait l'objet d'une enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne, et des éléments essentiels concernant la seconde affaire doivent encore être fournis par les autorités nationales.

## **E. Efforts visant à optimiser les résultats**

65. La Mission a poursuivi ses efforts visant à améliorer les résultats obtenus à tous les niveaux, y compris à l'aide du mécanisme d'une équipe conjointe de planification des opérations, qui définit les priorités stratégiques de chaque bureau extérieur, notamment en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de la Mission conformément à son mandat. L'équipe supervise et coordonne les équipes de coordination opérationnelle sur le terrain qui, à leur tour, élaborent des plans détaillés et des opérations spécifiques pour réaliser les priorités stratégiques fixées par l'équipe pour leurs bureaux extérieurs respectifs. Ces efforts ont aidé la Mission à améliorer sa coordination opérationnelle globale et l'échange d'informations, en intégrant le nombre croissant de systèmes de collecte d'informations utilisés par la Mission.

66. En étroite collaboration avec le Siège de l'ONU, la MINUSCA a constitué une équipe spéciale conjointe dotée des moyens voulus pour coordonner et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer les mesures d'intervention prises par la Mission pour protéger les civils, qui figuraient dans le rapport de l'enquête indépendante conduite par le général de brigade (à la retraite) Amoussou, et du plan d'action destiné à réduire le nombre de décès parmi les soldats de la paix élaboré à la suite du rapport du général de corps d'armée (à la retraite) dos Santos Cruz.

67. Cinq nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant les forces de la MINUSCA ont été enregistrées, contre deux allégations au cours de la période précédente. Ces allégations doivent encore faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents concernés et l'ONU.

68. La MINUSCA a continué de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le plein respect de sa politique de tolérance zéro. Elle a également mis en œuvre des politiques strictes de non-fraternisation et elle a fréquemment dispensé des formations ciblées au personnel des Nations Unies, mené des activités de sensibilisation à l'intention de la population locale, effectué des patrouilles conjointes et organisé des visites d'évaluation des risques.

69. La MINUSCA et l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles collaborent avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour recevoir les plaintes et les allégations. La MINUSCA a formé et équipé plus de 170 nouveaux membres de mécanismes de plainte locaux dans huit zones à haut risque. La sensibilisation du personnel de la Mission aux nouvelles instructions permanentes

concernant le signalement et le traitement des comportements fautifs, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, a permis d'améliorer les mécanismes internes de signalement et l'efficacité de l'enregistrement des comportements fautifs et des interventions en la matière. La MINUSCA, agissant en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a signalé cinq victimes devant faire l'objet d'une assistance appropriée ; trois d'entre elles, dont le cas avait été nouvellement signalé, auraient fait l'objet d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## X. Observations

70. Je me félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre du processus politique placé sous l'autorité de M. Touadéra, ce dont témoigne la conclusion de la deuxième série de consultations de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Je suis néanmoins très préoccupé par le fait que le premier semestre de 2018 a connu des flambées de violence récurrentes ciblant des civils, des travailleurs humanitaires et des soldats de la paix, ce qui a entraîné un nombre inacceptable de morts, de blessés et de déplacés. Des vies innocentes sont impitoyablement sacrifiées et les progrès du pays sur la voie de la stabilité et du redressement économique sont entravés.

71. Je suis consterné de constater que, cinq ans après le début de la crise en République centrafricaine, la violence intercommunautaire continue de faire payer un lourd tribut aux civils dans tout le pays. L'esprit de revanche dans lequel sont commis les assassinats, de même que l'incendie et la destruction systématiques des symboles religieux, comme les mosquées et les églises, sont une source de profonde inquiétude. La concurrence féroce qui s'exerce entre les groupes armés pour s'attribuer les ressources, ainsi que la violence criminelle et la manipulation de l'identité religieuse et ethnique à des fins politiques ou opportunistes qui entretient la violence, sont tout aussi inquiétantes. La recrudescence de la violence à Bangui est particulièrement préoccupante, de même que l'attitude de plus en plus menaçante de certains groupes armés à l'égard de la capitale, ce qui alimente les rumeurs et l'insécurité. Cette situation doit cesser dès maintenant si l'on veut s'engager sur la voie d'un dialogue constructif et progresser sur le plan politique. Je condamne fermement toute violence et appelle à l'ouverture d'enquêtes rapides et à la fin de l'impunité. Je voudrais également rappeler que les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies peuvent constituer un crime de guerre et j'exhorte les autorités de la République centrafricaine à enquêter sur ces attaques et à traduire rapidement les responsables en justice. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement et les communautés locales, notamment à Bangui, pour renforcer les mesures de sécurité, endiguer la criminalité et appuyer les mécanismes de réconciliation afin de mieux prévenir les menaces contre les civils et la stabilité de la capitale.

72. Je demande en outre au Gouvernement, aux dirigeants politiques, aux chefs religieux et aux organisations de la société civile d'engager une action concertée pour contrer cette tendance dangereuse et prévenir l'incitation à la violence, y compris pour des motifs religieux ou ethniques. Je voudrais en outre rappeler que les individus et les entités qui incitent à la violence intercommunautaire ou apportent un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine pourraient être sanctionnés par le Conseil de sécurité et faire l'objet de poursuites judiciaires. Je me félicite de la récente déclaration du Haut Conseil de la Communication condamnant les discours haineux et la stigmatisation, notamment ses décisions les plus récentes qui engagent la responsabilité des auteurs de tels actes. Toutefois, il faut davantage s'employer à mobiliser les institutions judiciaires et de



sécurité de l'État afin qu'elles prennent des mesures concrètes pour donner suite aux décisions du Haut Conseil.

73. Je suis néanmoins optimiste quant aux perspectives de paix pour les Centrafricains, et je vois des possibilités de continuer à faire peu à peu des progrès. Je salue le rôle joué par le panel des facilitateurs de l'Initiative africaine pour ce qui est de promouvoir le dialogue et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité persistante et de la violence armée en République centrafricaine. J'appelle tous les groupes armés à mettre fin sans condition à toutes les hostilités et à s'abstenir de toute menace de recourir à des moyens militaires. Cela est incompatible avec leur engagement en faveur d'un dialogue pacifique et ne saurait être accepté. J'invite le panel et le Gouvernement à examiner ensemble les doléances légitimes adressées par les groupes armés, ainsi qu'à veiller à ce qu'un dialogue sans exclusive avec tous les secteurs de la société apporte à la population les dividendes de la paix. Cela contribuera à garantir l'application du principe d'appropriation nationale et l'adhésion de toutes les parties prenantes, ce qui est essentiel à la viabilité de tout processus. La MINUSCA continuera d'appuyer les travaux du panel et de promouvoir des accords locaux avec les autorités nationales civiles et de sécurité afin de créer un environnement plus propice au dialogue avec les groupes armés et de progresser plus rapidement sur la voie du désarmement et de l'intégration de ces groupes. Les accords locaux entre groupes armés et les incitations non militaires à abandonner la voie de la violence, au moyen du programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réintégration et des programmes de réduction de la violence communautaire, demeurent indispensables. La MINUSCA continuera d'offrir son appui à cet égard. Ces efforts sont particulièrement importants pour réduire le recrutement de jeunes dans les groupes armés ou les milices locales, source majeure d'instabilité.

74. J'exhorte également le panel à articuler son dialogue avec les groupes armés sur des mesures visant à faire en sorte que les États de la région apportent un appui plus soutenu et plus cohérent à la stabilisation de la République centrafricaine. La réactivation des trois commissions mixtes bilatérales entre la République centrafricaine d'une part et le Cameroun, le Soudan et le Tchad, d'autre part, est une étape essentielle dans la bonne direction. Je demande à tous les gouvernements de saisir résolument la possibilité qui leur est ainsi offerte. La relance de ces commissions, inactives depuis avant la crise, pourrait jouer un rôle plus important dans la réduction de la violence liée à la transhumance, le contrôle du mouvement des groupes armés, la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et la criminalité transnationale, la promotion d'échanges économiques mutuellement avantageux et la facilitation du retour volontaire des réfugiés. J'appelle les dirigeants de la région à se rassembler autour d'un programme pour la paix, qui contribuera à stabiliser la République centrafricaine, tout en s'attaquant aux menaces transfrontalières communes et en renforçant la stabilité dans l'ensemble de la région.

75. Cela ne sera possible que si les Centrafricains eux-mêmes ravivent leur volonté de vivre ensemble dans la paix dans un État laïc, fiers de leur riche histoire et de leur diversité en tant que société multiethnique et multireligieuse au cœur de l'Afrique. De réels efforts sont essentiels pour promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Je me félicite du rôle moteur joué par M. Touadéra et de sa décision de créer un comité directeur chargé d'élaborer le cadre juridique nécessaire à la mise en place de la future Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Ainsi, il sera possible de satisfaire à la nécessité d'établir les responsabilités pour les crimes commis dans le passé et de rétablir une paix durable. J'encourage le Gouvernement à commencer à travailler à la définition d'une stratégie nationale de justice transitionnelle qui soit cohérente, multidimensionnelle et centrée sur les victimes, qui s'appuie sur de larges consultations avec la participation effective de la société civile

et des principales parties prenantes, en particulier les victimes, et qui soit en lien avec le processus de paix.

76. Il ne peut y avoir de paix sans justice, ni de justice là où l'impunité triomphe. Afin d'inverser le cycle de la violence, il est essentiel de mettre fin à l'impunité en République centrafricaine pour les crimes graves et les violations des droits de l'homme visant les civils, ainsi que pour les attaques commises contre le personnel humanitaire et les soldats de la paix. Je suis encouragé par l'arrestation de certains des auteurs présumés de ces attaques et j'appelle les autorités nationales à continuer de renforcer les moyens dont elles disposent pour détenir ces individus et enquêter à leur sujet, les poursuivre et les juger rapidement en coopération avec la MINUSCA. Je me félicite en particulier de la coopération des autorités nationales avec la Mission dans le cadre des enquêtes et des poursuites visant ceux qui auraient pris pour cibles et tué des soldats de la paix. À cette fin, je tiens également à saluer la coopération qui s'exerce entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo dans la recherche de la justice à travers l'extradition des personnes qui ont fui en République démocratique du Congo. De même, les progrès accomplis dans la création et la mise en place d'institutions judiciaires nationales, de la Cour pénale spéciale et d'une commission nationale des droits de l'homme, sont des étapes décisives dans la bonne direction. Je me félicite de l'adoption par l'Assemblée nationale du règlement de procédure et de preuve et j'attends avec intérêt que la Cour pénale spéciale commence à mener des enquêtes. Des ressources adéquates seront nécessaires pour assurer la viabilité de ces importantes institutions.

77. Je demeure profondément préoccupé par la situation humanitaire. L'insuffisance du financement et l'insécurité entravent l'acheminement de l'aide et en privent de nombreuses personnes. La violence récurrente dans de nombreuses régions du pays continue à pousser les gens à quitter leur foyer et à les éloigner de leurs moyens de subsistance. Le déni du droit au retour de nombreux réfugiés et de personnes déplacées est emblématique de la persistance des tensions intercommunautaires, et par là-même fait obstacle au progrès et menace l'avenir du pays. J'appelle à un plus grand soutien international en faveur de l'action humanitaire dans le pays, ainsi qu'à l'adoption de mesures plus énergiques et plus efficaces pour faire en sorte que ceux qui attaquent le personnel humanitaire soient tenus responsables de leurs actes. Je suis convaincu que le renforcement de la présence de l'État et la stabilité relative dans de nombreuses régions, ainsi que des mesures vigoureuses de lutte contre les violences intercommunautaires et l'incitation à de tels actes, permettront d'accélérer le retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes qui ont été chassées de chez elles.

78. La faiblesse persistante de l'autorité de l'État, la progression de la violence et la poursuite de l'activité des groupes armés sont profondément liées, et la violence remet sérieusement en question les institutions démocratiques nouvellement établies du pays. La présence de l'État joue un rôle important dans le maintien de la stabilité et l'établissement d'un environnement plus protecteur. Pour aider le pays à sortir du cycle de la violence chronique, il faut adopter une approche multidisciplinaire à long terme, comme il est souligné dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix du pays et le Cadre d'engagement mutuel, qui offrent de réelles perspectives de paix et de stabilité durables. Il est primordial de renouveler l'engagement en faveur de la mise en œuvre rapide et efficace de cette stratégie nationale ; je suis encouragé par le fait que M. Touadéra a relancé de nombreux projets de développement conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et j'exhorte le Gouvernement à accélérer leur mise en œuvre. Je demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les administrations locales dans l'ensemble du pays, en privilégiant des initiatives propres à accélérer la fourniture des services de base et la

mise en place des systèmes judiciaires. Il faudra à cette fin prendre des mesures pour faire face aux pressions budgétaires croissantes et aux déficits budgétaires. Il demeurera essentiel de faire avancer les réformes budgétaires, de créer un environnement commercial propice à la promotion du secteur privé et à la création d'emplois, notamment pour offrir à la population des solutions de rechange viables à la criminalité et à la violence, et de stimuler la reprise économique pour maintenir la confiance dans les institutions de l'État et assurer une sortie rapide de la crise humanitaire. Il sera donc nécessaire de renforcer les synergies entre le Gouvernement et ses partenaires et d'assurer une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et les États de la région. Notre vision et notre objectif communs à l'appui des efforts visant à rétablir l'autorité de l'État doivent être étayés par un processus de dialogue sans exclusive en vue d'un règlement pacifique du conflit et de la réconciliation nationale dans le cadre global de l'Initiative africaine.

79. Je salue les efforts entrepris par les autorités centrafricaines pour préparer le redéploiement progressif des forces armées formées par la Mission militaire de formation de l'Union européenne, ainsi que des forces de sécurité intérieure qui les accompagnent. S'ils sont menés correctement, ces redéploiements pourraient permettre au Gouvernement d'assumer peu à peu ses responsabilités souveraines et jeter les bases d'une sortie progressive de la MINUSCA. Les recommandations relatives à l'appui destiné à ces forces figurant dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2018/463) pourraient faciliter la réalisation de cet objectif.

80. Je réaffirme que la MINUSCA ne peut et ne doit pas assumer seule la charge que représente cet appui. Cette responsabilité incombe au premier chef aux autorités nationales, avec l'appui collectif de la communauté internationale. Je demande donc aux autorités nationales de s'acquitter progressivement et en temps voulu des engagements qu'elles ont contractés dans le cadre du Plan relatif au secteur de la sécurité nationale et du Plan de défense nationale. En particulier, je prie instamment les autorités de prendre rapidement des mesures pour mettre sur pied des forces armées de sécurité intérieure diversifiées sur le plan régional et ethnique, moyennant un recrutement sans exclusive et l'intégration d'anciens membres de groupes armés. Ces forces devront également recevoir un appui budgétaire adapté et fiable et respecter les principes de responsabilité et de primauté du droit afin d'instaurer et de faire croître la confiance parmi les populations locales. À cet égard, la MINUSCA continuera d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin d'assurer le contrôle et la responsabilité de la conduite des forces nationales de sécurité. Cette initiative nécessite un appui international cohérent et je me félicite de l'engagement soutenu de l'Union européenne et des donateurs bilatéraux. J'engage également les États Membres à fournir un appui financier, technique et matériel plus important aux fins du déploiement immédiat et à long terme des forces nationales de sécurité, en plus de l'aide qu'ils apportent à la réforme générale du secteur de la sécurité. Pour être efficace, il est essentiel que l'aide internationale reste bien coordonnée, cohérente, transparente et soutenue.

81. Je condamne fermement la manipulation inacceptable de l'opinion publique à l'égard de la Mission et ce, en vue d'obtenir sur le court terme de maigres avantages politiques ou autres profits, ce qui encourage également les attaques contre les soldats de la paix. Je suis convaincu que la situation en République centrafricaine aurait été bien pire sans la MINUSCA ; les pertes en vies humaines, les attaques contre des civils et les déplacements de population auraient été bien plus importants si la Mission n'avait pas été présente. Il y a eu des revers dans la recherche de la paix et de la stabilité, mais le pays continue d'aller de l'avant et la MINUSCA veillera, comme elle le fait déjà, à s'améliorer dans le cadre de mon initiative « Action pour le maintien

de la paix ». Je salue les efforts louables qu'elle déploie pour optimiser ses résultats et renforcer le principe de responsabilité, y compris en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle a commencé à remédier aux déficiences constatées et à mettre en œuvre les recommandations tendant à améliorer encore la protection des civils et la sécurité des soldats de la paix. Le prochain examen stratégique indépendant de la MINUSCA sera l'occasion d'étudier plus avant les activités qu'elle mène.

82. Je remercie mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, pour son dévouement et sa détermination. J'apprécie vivement le dévouement à la cause de la paix du personnel de la MINUSCA, de l'Équipe de pays des Nations Unies et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en particulier dans un contexte très difficile. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région à l'appui de la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, la CEEAC, l'Union européenne, la Banque mondiale ainsi que les partenaires bilatéraux et internationaux, notamment le Groupe international de soutien et les organisations non gouvernementales, d'œuvrer sans relâche, aux côtés du Gouvernement et de l'ensemble des Centrafricains, en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

